

# **LES ÉTUDES DE DOCTORAT EN ANTHROPOLOGIE**

## **Guide de cheminement**

**Septembre 2018**



**DÉPARTEMENT  
D'ANTHROPOLOGIE**

**Faculté des sciences sociales  
Université Laval**

## TABLE DES MATIÈRES

---

Le département.....	1
Le corps professoral.....	2
Le programme de doctorat en anthropologie (ph.d.) .....	3
Le cheminement suggéré – doctorat en anthropologie.....	11
Le cheminement suggéré – doctorat en anthropologie scolarité complémentaire effectuée avant la session 1 .....	12
Le doctorat en cotutelle .....	15
Les personnes-ressources.....	17
Les normes éditoriales de la revue <i>Anthropologie et sociétés</i> .....	18

## LE DÉPARTEMENT

Les professeurs<sup>1</sup> du Département d'anthropologie de l'Université Laval se passionnent pour le monde actuel et la cohabitation humaine dans le foisonnement des cultures.

Au département, le corps professoral est persuadé que la force de l'anthropologie réside dans la richesse de sa compréhension des phénomènes socioculturels dans toute leur complexité. Pour atteindre cet objectif exigeant, il aborde le monde d'aujourd'hui par des avenues telles que :

- **LE SYMBOLIQUE, LES RITUELS ET LE SENS**

avec notamment des études sur les pratiques artistiques, le théâtre, les pratiques langagières, la patrimonialisation, le rêve, l'espace, la construction culturelle de la nature, le chamanisme, le religieux, l'éducation, l'ethnicité, la mémoire, les nouveaux médias, la sexualité, la santé physique autant que mentale, ou encore les sciences et leur rapport aux mondes sociaux et culturels.

- **LE POLITIQUE**

avec des études sur les mouvements sociaux, les revendications autochtones, l'indigénisation de la modernité, les conflits et la paix, les réfugiés, l'humanitaire, le rapport à l'État sur des questions comme la santé, l'environnement et l'identité, ainsi que le leadership et les nouvelles formes de gouvernance, et les rapports de pouvoir dans le cadre des rapports de genre, de la globalisation, du néolibéralisme et du postsocialisme.

- **L'ÉCONOMIQUE**

avec la globalisation, la délocalisation, le développement international, les ressources et l'environnement, les pratiques économiques interstitielles et alternatives, les pratiques d'échange, l'économie solidaire, la consommation, l'écotourisme, les marchés, et même la bourse.

Les étudiants peuvent aussi tirer avantage des expertises professorales dans une variété considérable de domaines et de perspectives théoriques, notamment l'anthropologie critique, l'économie politique, la sémiotique, l'anthropologie collaborative, l'anthropologie historique ou l'anthropologie visuelle.

Ces regards théoriques et méthodologiques se construisent sur un matériel ethnographique d'une grande richesse. Les membres actuels du département travaillent sur l'Amérique du Nord, dont le Québec, le Canada (incluant le Nunavut et le Nunavik) et l'Alaska, mais également sur des régions aussi diverses que l'Amérique latine (Mexique, Amérique centrale, Amérique du Sud, les Caraïbes), l'Asie du Sud-Est (Vietnam, Thaïlande, Laos), les Philippines, la Chine (incluant le Yunnan et la Chine de l'Ouest), le Tibet et sa diaspora en Inde et au Népal, Taiwan, l'Inde urbaine et rurale, l'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française), l'Afrique du Nord (Maroc), le Moyen-Orient et l'Europe (France, Espagne).

Le département a bâti une solide réputation pour les études qui y ont été menées sur les Autochtones. Cette notoriété concerne au premier chef le contexte canadien avec les Autochtones des régions nordiques (Amérindiens), circumpolaires (les Inuit) et, plus récemment, urbaines. Mais le département développe aussi de plus en plus les thématiques liées aux Autochtones de l'Océanie, à ceux de l'Amérique du Sud, aux montagnards d'Asie du Sud-Est, du Sud-Ouest chinois et du plateau himalayen, ainsi que leurs diasporas.

---

<sup>1</sup> Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans intention de discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

## LE CORPS PROFESSORAL

Les activités de recherche des professeurs du département sont répertoriées sur le site du [département](#).  
Voici, en résumé, leurs champs d'intérêt :

### **BOULIANNE, Manon**

Ph.D., Université Laval, 1997. Anthropologie de la consommation, paysannerie, familles et parentés contemporaines, urbanisation dans le tiers-monde, agriculture urbaine, approvisionnement alternatif, systèmes alimentaires, régimes de valeur, économie morale, Québec, Mexique.

### **DAVELUY, Michelle**

Ph.D., Université de Montréal, 1994. Dynamiques langagières, Inuit, Franco-mobiles, Nord de l'Alberta (Fort McMurray, Edmonton), monde circumpolaire, Brésil.

### **DOYON, Sabrina**

Ph.D., Université McGill, 2003. Anthropologie de l'environnement, écologie politique, conservation environnementale, gestion des ressources naturelles, anthropologie maritime, nouvelle ruralité, productions alimentaires alternatives, régions côtières, socialisme et postsocialisme, Amérique latine (Mexique, Cuba), Québec, Espagne (Catalogne).

### **GAGNÉ, Natacha**

Ph.D., Université McGill, 2004. Anthropologie politique, anthropologie urbaine, anthropologie du droit, histoire de l'anthropologie, questions autochtones, colonialisme et décolonisation, nationalisme et mouvements d'autonomie politique, identité, citoyenneté, ethnicité, Océanie, Nouvelle-Zélande, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

### **HÉBERT, Martin**

Ph.D., Université de Montréal, 2001. Anthropologie des conflits, des violences et de la paix, anthropologie de la mobilisation politique, imaginaires sociaux, foresterie autochtone, mouvements autochtones des Amériques, Mexique, Guatemala, Québec.

### **HENRION-DOURCY, Isabelle**

Ph.D., Université libre de Bruxelles / École pratique des hautes études (Paris), 2004. Anthropologie des pratiques artistiques, théâtre, performance et rituel, ethnomusicologie, UNESCO et patrimonialisation de la culture, construction sociale de l'histoire, tradition-modernité, pratique de l'autobiographie, politiques culturelles et minorités ethniques, télévision satellite et nouveaux médias, Tibet, Himalaya, Chine.

### **HERVÉ, Caroline**

Ph.D., Université Laval/École des hautes études en sciences sociales (France), 2013. Anthropologie politique, anthropologie du genre, anthropologie réflexive, anthropologie historique, histoire politique, pouvoir, leadership, gouvernance, revendications politiques, coopération, justice, habitat, souffrance sociale, femmes autochtones, peuples autochtones, Inuit, Nunavik, Alaska.

### **LAUGRAND, Frédéric**

Ph.D., Université Laval, 1997. Anthropologie des religions, anthropologie des systèmes symboliques, chamanisme et indigénisation du christianisme, mouvements politiques et religieux contemporains, cosmologies autochtones, anthropologie historique, sédentarisation et déplacements de population, savoirs indigènes et environnementaux, transmission des savoirs et éducation, anthropologie visuelle et filmique, rapports humains-animaux, cosmologies, Inuit, Amérindiens, peuples autochtones des Philippines.

**LLOYD, Stephanie**

Ph.D., Université McGill, 2007. Anthropologie médicale, anthropologie de la psychiatrie, études sociales de la science, épigénétique, neurosciences, génétique, les sens, modèles de neuroplasticité, surdité, suicide, trauma, violence structurelle, théories d'évolution, ethnographie, changement social, troubles de l'anxiété et de l'humeur, France, Québec.

**MEKKI-BERRADA, Abdelwahed**

Ph.D., Université de Montréal, 1997. Bien-être et détresse émotionnels, personnes réfugiées sans papier, anthropologie de l'islam, traditions ethnomédicales et ethnopsychiatriques, migrations transsahariennes et sécurisation des frontières, "post-9/11" et tensions intercommunautaires, théories et pratiques spirituelles soufies et "vivre ensemble", herméneutique et anthropologie interprétative-critique, recherche action participative, Canada, Inde et Maroc.

**MICHAUD, Jean**

Ph.D., Université de Montréal, 1995. Anthropologie critique, minorités et mondialisation, sociétés du Massif sud-est asiatique, anthropologie économique, Hmong, résistance, anthropologie historique, hégémonie culturelle.

**POIRIER, Sylvie**

Ph.D., Université Laval, 1990. Études autochtones, théories anthropologiques de la culture, sémiotique de la culture, anthropologie ontologique, anthropologie du rêve, cosmologies, savoirs et territorialités autochtones, décolonisation de la recherche, Aborigènes australiens, Premières Nations du Québec, Océanie.

**LE PROGRAMME DE DOCTORAT EN ANTHROPOLOGIE (Ph.D.)**

Pour les étapes administratives du [cheminement de doctorat](#), consulter le site de la FESP.

**Note :** Les étudiants qui s'inscrivent à ce programme de doctorat doivent maîtriser le français.

**LE PROGRAMME**

Le programme de doctorat en anthropologie de l'Université Laval s'inscrit en continuité avec les programmes de maîtrise jugés équivalents. Il mène à l'obtention d'un *Philosophiae doctor* (Ph.D.), diplôme exigé pour mener des recherches avancées de manière autonome et accéder à la position de professeur d'université.

La formation doctorale s'appuie sur le lien étroit entre l'enseignement et la recherche, notamment la recherche de terrain anthropologique. Elle permet de contribuer directement à l'avancement des connaissances en encourageant la recherche de pointe, les communications dans des colloques et la publication dans des revues savantes, dont celle du département : [Anthropologie et sociétés](#).

La réalisation d'un doctorat est donc l'occasion de déployer sa créativité et son originalité en dehors des contraintes du milieu de travail tout en se préparant à s'y faire une place. Le Ph.D. est effectivement un préalable à l'embauche dans plusieurs types de postes dont ceux de professeur d'université, de chercheur de haut niveau dans des institutions publiques ou parapubliques, et d'expert conseil pour des organismes nationaux ou internationaux.

Ces fonctions sont assumées dans des domaines multiples où l'éclairage que procure l'anthropologie sait être pertinent et reconnu. Ainsi des personnes possédant un Ph.D. en anthropologie sont devenues professeur dans un grand nombre de programmes, départements et écoles d'enseignement supérieur : en anthropologie bien sûr, mais aussi en sociologie, sciences infirmières, sciences de l'administration, sciences religieuses, développement régional et international, etc. et ce, au Québec comme ailleurs.

Les docteurs en anthropologie choisissent parfois de créer leur propre firme et d'offrir leurs services en tant qu'expert-conseil, ou encore en travaillant pour les grands organismes comme Hydro-Québec, la Banque mondiale, le FAO, par exemple. Les domaines d'intervention vont du développement international à l'environnement, en passant par l'alimentation, la dépollution, les pêches, la condition des femmes, les relations avec les autochtones d'ici et d'ailleurs, et d'autres encore. On les retrouve également dans les appareils étatiques québécois et canadiens, les conseils de recherche, le ministère de la Santé et des services sociaux, le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration, et dans les différentes instances administrant les relations avec les communautés culturelles et les autochtones.

## **LES OBJECTIFS**

Le programme de doctorat procure une formation poussée en anthropologie sociale et culturelle permettant de contribuer à l'avancement des connaissances tant sur le plan théorique que méthodologique. Ce programme permet de se situer de manière critique face aux grands débats de l'heure dans la discipline et dans le champ de spécialisation choisi. La thèse et sa soutenance, qui représentent l'aboutissement du processus de formation, font la preuve que la personne sait présenter par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel complexe selon les normes de l'anthropologie.

Pour atteindre ces objectifs, le programme de doctorat combine des cours obligatoires, qui sont l'occasion de systématiser et d'approfondir les connaissances, et un parcours individualisé. Ce dernier est centré sur une problématique spécifique, qui débouche sur une cueillette de données, leur traitement et la rédaction d'une thèse d'environ 300 pages attestant de la compétence scientifique du candidat au titre de Ph.D. Enfin, la soutenance publique de la thèse est l'occasion de faire valoir la maîtrise du domaine ciblé, la capacité d'articuler un exposé oral cohérent et de répondre sur le vif à des interrogations portant sur les débats soulevés par le traitement conceptuel et méthodologique de la matière.

## **LA DIRECTION DE RECHERCHE**

La première étape du cheminement s'amorce dès la demande d'admission : c'est l'identification d'une direction de recherche, qui doit avoir donné son aval formel par écrit et qui doit être approuvée par la direction du programme de doctorat au département (*Règlement des études, articles 51 et 245*). Ce choix est très important car c'est la direction de recherche qui encadre le processus de formation du doctorant du début à la fin. Elle aide à concevoir le projet de recherche et à établir l'échéancier pour sa réalisation; elle supervise et évalue le travail accompli et aide à résoudre les difficultés qui pourraient surgir; elle participe à l'évaluation des examens de synthèse, de l'examen de doctorat et de la thèse proprement dite (*Règlement des études, article 247*).

La direction de recherche doit aussi faire rapport, une fois par année, à la direction de programme du progrès du candidat (*Règlement des études, article 360*). Ce rapport est simplifié si, dès la première session d'inscription, un calendrier d'activités est établi et une série de rencontres (deux ou trois par session) est prévue.

Le doctorant peut choisir d'adjoindre à sa direction de recherche une personne en codirection. La codirection vise à favoriser un encadrement transdisciplinaire nécessaire pour certains sujets de thèse ou à adjoindre à la direction une expertise lui faisant défaut. Il s'agit donc d'une mesure qui répond au contexte particulier de la recherche entreprise et non d'une pratique généralisée (*Règlement des études, articles 248, 249*). Les rencontres prévues au calendrier doivent inclure toutes les personnes concernées afin qu'elles puissent s'impliquer dans l'encadrement selon leur champ de compétence.

Il peut arriver qu'après quelque temps, le candidat modifie significativement son sujet ou encore juge que le climat de travail n'est pas optimal. Tous les candidats ont ainsi la possibilité de consulter la direction de programme s'ils désirent modifier leur choix de sujet ou de direction. Une telle éventualité n'est pas rare

mais doit être traitée de manière réfléchie; elle peut devenir nécessaire pour un cheminement d'apprentissage réussi.

## LA SCOLARITÉ ET LE CHEMINEMENT

En termes administratifs, le [programme de doctorat](#) compte 90 crédits : 19 crédits étant consacrés à la scolarité et 71 crédits à la recherche et à la rédaction de la thèse<sup>2</sup>. En voici un aperçu.

**Tableau synthèse : le programme de doctorat en anthropologie**

	CRÉDITS/ SEGMENT	LIEN	CRÉDITS/ COURS
<b>SCOLARITÉ</b>	<b>19</b>		
<b>Obligatoire : 5 cours - 16 crédits</b>			
ANT-7200 Séminaire avancé		OB	3
ANT-8005 Synthèse théorique en anthropologie		OB	3
ANT-8006 Synthèse ethnographique en anthropologie		OB	3
ANT-8007 Examen de doctorat		OB	6
ANT-8008 Du terrain à la thèse		OB	1
<b>1 cours au choix parmi les suivants - 3 crédits</b>			
ANT-7002 Séminaire intercycle (3 séminaires offerts par an)		OP	3
<b>RECHERCHE ET RÉDACTION</b>	<b>71</b>		
<b>TOTAL DES CRÉDITS</b>	<b>90</b>		

## LA SCOLARITÉ DE DOCTORAT

La scolarité est organisée autour de deux types d'activités : celles communes à l'ensemble des nouveaux inscrits ; celles individualisées<sup>3</sup> sous la supervision d'une direction de recherche (ou avec, le cas échéant, une codirection ou un comité de thèse).

Le séminaire obligatoire en classe *ANT-7200 Séminaire avancé* et le séminaire optionnel *ANT-7002 Séminaire intercycle* portent sur des débats actuels dans la discipline. Ils sont organisés autour d'un axe thématique choisi par le professeur et offrent une occasion d'approfondir des sujets de débat et de situer les recherches individuelles des participants de manière à pouvoir débattre des options théoriques et méthodologiques qu'ils choisissent de mettre en œuvre. Le séminaire *ANT-7005 Stratégies de recherche qualitative* est exigé pour les candidats au doctorat venant d'autres disciplines que l'anthropologie ou n'ayant pas les bases méthodologiques suffisantes.

Les trois autres cours obligatoires se situent dans la formule pédagogique d'un cours individualisé (*Règlement des études, article 159a*). Il s'agit, dans un premier temps, des cours *ANT-8005 Synthèse théorique en anthropologie* et *ANT-8006 Synthèse ethnographique en anthropologie* (examens rétrospectifs) qui sont des préalables à *ANT-8007 Examen de doctorat* (examen prospectif). Les deux synthèses sont réalisées sous la supervision de la direction de recherche avec, le cas échéant, la codirection ou le comité de thèse, qui a également le mandat d'en faire l'évaluation. Les séminaires en classe et les *Synthèses théorique et ethnographique* doivent avoir été complétés avec succès avant de réaliser l'*Examen de doctorat*.

<sup>2</sup> Un étudiant doit avoir l'approbation de sa direction de recherche pour s'inscrire à des crédits de recherche.

<sup>3</sup> Le cours individualisé *ANT-7000 Sujets spéciaux* n'est autorisé que dans le cas de circonstances exceptionnelles (maladie, décès) et ne peut être suivi qu'avec l'autorisation de la direction de programme. La charge de travail d'un cours *Sujet spécial* correspond à celles des autres cours des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, et doit mener à la réalisation d'un travail de 13 000 mots avec une revue de la littérature conséquente d'au moins 35 titres.

## **Les examens de Synthèse théorique en anthropologie et de Synthèse ethnographique en anthropologie**

Ces deux cours individualisés suivent un même modèle : une bibliographie commentée est préparée, puis approfondie. Elle doit porter sur un aspect théorique, contextuel ou méthodologique pertinent pour la recherche envisagée. Une question s'inspirant de ces textes est ensuite soumise au candidat par sa direction de recherche. Le candidat dispose alors de trois semaines pour produire une réponse étoffée. Le texte qui en résulte doit compter environ 13 000 mots (une trentaine de pages à interligne et demi). Il sera évalué par la direction de recherche à laquelle se joindra, le cas échéant, la codirection ou le comité de thèse, qui devra également transmettre la question et la note pour chacun des deux examens à la direction de programme afin qu'elles soient consignées au dossier de l'étudiant.

**Par équité pour l'ensemble des doctorants, il est essentiel que l'exercice soit complété dans le cadre d'une session d'inscription, dans les délais prévus, et à l'intérieur du nombre de mots impartis.** Les retards ne seront pas acceptés et en cas de reprise, les questions devront être différentes. L'objectif, ici, est de faire l'apprentissage de la rédaction d'une synthèse approfondie dans un temps et un espace limités, un aspect fondamental de la formation doctorale.

### **L'Examen de doctorat**

Le troisième cours obligatoire, *ANT-8007 Examen de doctorat (Règlement des études, article 120)* est également réalisé sous la supervision de la direction de recherche et, le cas échéant, de la codirection ou du comité, qui doit avoir approuvé préalablement la version qui sera ensuite soumise à un jury, nommé « le comité élargi ».

Ce texte approfondi doit montrer en quoi le sujet choisi :

- contribue de façon originale à la discipline;
- fait la preuve de la valeur scientifique de la démarche, tant théorique que méthodologique;
- confirme que le projet envisagé possède suffisamment d'envergure pour déboucher sur une thèse de doctorat;
- signifie clairement que la personne est prête à amorcer l'enquête de terrain;
- peut être réalisé à l'intérieur du calendrier prévu.

Il n'y a pas de forme définitive à l'Examen de doctorat mais, habituellement, les examens *Synthèse théorique en anthropologie* et *Synthèse ethnographique en anthropologie* en constituent la base. Il devrait idéalement inclure :

- une revue de la littérature appuyant une mise en place des notions importantes pour cette recherche, incluant une question de recherche et des objectifs (ou l'équivalent);
- une problématisation et une mise en contexte de ces notions dans un lieu, une société, un moment historique, etc. qui donneront un cadre tangible à cette recherche;
- une explication de la méthodologie qui sera mise en jeu;
- des annexes détaillant l'échéancier et autres paramètres du déroulement de la recherche.

**Attention!** Lorsqu'il prévoit le calendrier de son enquête de terrain, l'étudiant doit prendre en considération les délais d'obtention du certificat d'approbation du CERUL, ce qui peut représenter plusieurs semaines. Il est donc déconseillé de planifier une enquête de terrain immédiatement consécutive à l'évaluation de l'examen de doctorat.



L'*Examen de doctorat* doit compter entre **13 000 et 16 000 mots** (de 30 à 35 pages à interligne et demi). Cette limite est importante à respecter. Pouvoir exprimer des idées complexes, une démarche de recherche rigoureuse et une mise en contexte ciblée dans un nombre limité de pages, est un apprentissage essentiel pour quiconque doit un jour rédiger des articles scientifiques, faire des demandes de subvention ou répondre à des appels d'offre.

Le nombre de copies à soumettre dépend du type d'encadrement choisi : une ou deux copies selon qu'il y ait ou non une codirection, à laquelle s'ajoute une copie pour chacun des deux examinateurs, et une pour le Département d'anthropologie. Ces copies sont déposées directement à la gestionnaire d'études, Manon Deschênes, au local DKN-3444.

Le jury de l'*Examen de doctorat*, ou comité élargi, est constitué de trois personnes : la direction et deux membres externes au processus d'encadrement – ou la direction et la codirection, ne comptant que pour une voix, auxquelles s'ajoutent deux membres externes.

C'est la direction de programme qui identifie les membres du corps professoral qui n'ont pas été associés à la démarche préparatoire et qui participeront à l'évaluation du projet. Les suggestions de la direction de recherche sont bienvenues. Les examinateurs doivent pouvoir disposer de trois semaines pour faire cette évaluation écrite qui sera transmise à tous les membres du jury, au candidat et à la direction de programme qui la déposera au dossier étudiant.

#### **La défense orale de l'*Examen de doctorat***

Le comité élargi se réunit pour l'examen oral du doctorant, sous la présidence de la direction de programme. Le candidat dispose de 20 minutes pour résumer son projet avant que les deux membres du comité élargi qui n'ont pas été associés à la démarche préparatoire fassent part de leurs commentaires oralement. Le doctorant doit ensuite répondre à ces remarques critiques. Cette présentation est publique et tous les membres du département et de la communauté universitaire sont invités à y assister.

La note finale est attribuée lors des délibérations privées pendant lesquelles tous les membres du comité élargi font le point sur leur appréciation du texte, la présentation orale et les réponses offertes. La note pour l'ensemble de l'exercice (P « passage » ou N « échec ») est accordée selon les modalités suivantes : dans le cas où il y a une direction unique de recherche, chacun des membres du comité élargi accorde une note et c'est la note majoritaire qui constitue la note finale ; dans le cas où il y a une direction et une codirection (ou un comité de direction), une seule note est attribuée par ces personnes qui sont considérées comme « une seule personne morale » (elles n'ont qu'un seul droit de vote) à laquelle s'ajoutent les notes des deux examinateurs externes. La note majoritaire constitue la note finale. La note n'est pas divulguée publiquement, elle est immédiatement transmise à l'étudiant avec les commentaires du jury et à la gestion des études par la direction de programme.

#### **Les modalités de reprise de l'*Examen de doctorat* en cas d'échec**

En cas d'échec (note N) d'ANT-8007 *Examen de doctorat*, le candidat peut reprendre cet examen (c'est-à-dire le présenter à nouveau) avant la fin de la session qui suit celle pendant laquelle l'échec a eu lieu (*Règlement des études, article 169.1*). Cette éventualité n'est cependant possible que si le jury qui a accordé la note N décide à l'unanimité que cette reprise est souhaitable. Comme c'est le cas pour l'attribution de la note, quand la direction de recherche comprend plus d'une personne, cette direction ne compte que pour une seule voix dans cette décision. En vue de la reprise de son *Examen de doctorat*, le jury doit aussi préciser si le candidat doit retravailler la problématique, la méthodologie ou l'ensemble de ce projet. À la reprise de l'examen oral, celui-ci sera réévalué par le même jury, sauf circonstances exceptionnelles.

Si le jury refuse au candidat la reprise de son *Examen de doctorat*, ou s'il échoue à nouveau lors de cette reprise, il est dès lors exclu du programme de doctorat en anthropologie.

## L'APPROBATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'étudiant doit déposer son dossier au CÉRUL pour obtenir un certificat d'approbation éthique après le dépôt de son *Examen de doctorat* pour évaluation. La préparation des documents et le suivi du dossier soumis au CÉRUL relèvent du candidat sous la guidance de la direction de recherche. Toute l'information pour la préparation de cette opération se trouve sur le site du [CÉRUL](#). Si la défense orale a lieu après le jour du dépôt mensuel, il faut que la date soit fixée et l'indiquer au formulaire. Ensuite, il faudra confirmer que l'évaluation a eu lieu et fournir les modifications requises au dossier s'il y en a. Le dossier ne sera traité par le comité du CÉRUL (restreint ou plénier selon le niveau de risque du projet) que lorsqu'il sera considéré comme complet et définitif, c'est-à-dire après l'évaluation.

**Attention!** *Le candidat doit avoir passé avec succès l'examen ET reçu l'approbation du CÉRUL avant de pouvoir commencer sa recherche sur le terrain. En outre, le numéro d'approbation du CÉRUL doit avoir été obtenu pour que la thèse puisse être déposée pour évaluation. Lorsqu'il prévoit le calendrier de son enquête de terrain, l'étudiant doit prendre en considération les délais d'obtention du certificat d'approbation du CERUL, ce qui peut représenter plusieurs semaines. Il est donc déconseillé de planifier une enquête de terrain immédiatement consécutive à l'évaluation de l'examen de doctorat.*

## LE RETOUR DE TERRAIN

L'étudiant doit remettre à sa direction de recherche et à la direction de programme un « rapport de terrain » afin de se prévaloir de la bourse rattachée à ce jalon. Le « rapport de terrain » doit compter 5 pages à interligne et demi, il doit faire le bilan du matériel recueilli au cours du terrain de recherche et un retour sur l'expérience de terrain et ses enjeux méthodologiques.

De plus, un nouveau cours obligatoire, *ANT-8008 Du terrain à la thèse* (1 crédit), a été ajouté au programme à l'automne 2017. Il se déroule sur deux sessions consécutives (automne et hiver) et comprend deux réunions par session : une réunion d'échanges/conférence/table ronde et un atelier d'écriture et de lecture. La direction de programme supervise ces activités.

Ce cours a pour objectif d'appuyer l'étudiant dans l'organisation et l'analyse des données au retour du terrain. Il soutient, par la mise en commun et les retours critiques des autres doctorants, le processus d'analyse et de rédaction ainsi que la communication des résultats de la recherche. Ce cours vise à développer une démarche réflexive et de partage sur le processus de production de la thèse.

## LA RECHERCHE ET LA THÈSE

La scolarité terminée, avec la réussite de l'examen oral de l'*Examen de doctorat*, le doctorant bénéficie d'une grande autonomie tout au long de la cueillette de données, de leur analyse et de la rédaction de la thèse. Cette autonomie ne doit cependant pas mener à un relâchement qui signifierait que les crédits s'accumulent au-delà des 90 crédits prévus au programme. Pendant cette période, la vigilance de la direction de recherche est particulièrement importante.

Rappelons que ces activités sont encadrées par la direction de recherche conjointement avec la codirection ou les membres du comité, le cas échéant, et un rapport doit être fait sur la progression des travaux à la direction de programme, au moins une fois l'an (*Règlement des études, article 360*).

Au cours de cette étape, le département favorise différentes prestations qui permettent de se confronter aux exigences professionnelles à venir, comme la diffusion des résultats préliminaires de la recherche (présentations dans des séminaires, des cours ou des ateliers, conférences, publications) ou dans l'enseignement (en assumant des charges de cours ou des tâches d'auxiliaire d'enseignement). **Ces activités ne doivent cependant pas constituer une entrave à la progression dans le programme.**

## LA PRÉLECTURE DE LA THÈSE

Dans le programme de doctorat en anthropologie, **la prélecture est obligatoire**. La thèse doit être soumise à une prélecture qui sera faite par un membre du corps professoral du département qui n'a pas été associé au processus d'encadrement (*Règlement des études, article 336*). Elle consiste à faire lire la version originale et complète avant que soit autorisée la rédaction de la version définitive pour ce qui s'appelle le « dépôt initial ». La prélecture donne l'opportunité au candidat d'obtenir une opinion extérieure en vue d'apporter des modifications nécessaires à sa thèse avant le dépôt initial. Le doctorant et la direction de recherche (y compris la codirection ou les membres du comité, le cas échéant) décident des changements à apporter suite à ce rapport. Pour cette prélecture, la direction de recherche peut suggérer le nom d'un membre du corps professoral à la direction de programme.

*La personne désignée pour la prélecture doit faire rapport par écrit dans un délai d'un mois, ou six semaines si la thèse fait plus de 500 pages. Ce rapport est remis à la direction de programme qui le transmet à l'étudiant et à sa direction de recherche. Une copie de ce rapport devra être transmise à l'agente de gestion des études, Manon Deschênes, afin qu'il soit consigné au dossier de l'étudiant.*

## LE DÉPÔT INITIAL DE LA THESE

Pour une information plus détaillée, nous vous invitons à consulter le site de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Les membres du jury qui évalueront la thèse de doctorat sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation de la direction de programme (*Règlement des études, article 337*), qui reçoit elle-même les suggestions de la part de la direction de recherche quant au choix des examinateurs.

Avant de soumettre sa thèse pour l'évaluation terminale, le candidat doit :

- s'assurer que la présentation de la thèse répond aux [normes](#) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- recevoir l'approbation de sa direction de recherche, ceci est confirmé par courriel;
- s'assurer d'être inscrit au programme pour la session pendant laquelle le dépôt est effectué (y compris la session d'été) ; si le candidat a droit au soutien financier se rattachant à cette étape, il se doit d'être inscrit à temps complet, soit 12 crédits;
- s'assurer que le titre de la thèse inscrit sur son relevé de notes, dans Capsule, correspond bien au titre du document qu'il déposera à la FESP. Dans le cas contraire, il devra s'adresser à la gestionnaire des études de son programme pour le faire corriger et prévenir le CÉRUL;
- s'assurer que les frais de scolarité ont été payés;
- s'assurer que toutes les exigences du programme ont été remplies après avoir examiné son bulletin officiel (scolarité et crédits de recherche).

*Pour les directives concernant les critères de **présentation**, les étapes d'évaluation, les responsabilités dans la production d'une thèse, voir le site de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).*

*Concernant les gestes à poser et la référence aux **formulaires** exigés, s'adresser à la gestionnaire des études du programme, Manon Deschênes, au local DKN-3444.*

Selon les critères de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, les références doivent être présentées conformément aux exigences de la discipline. En anthropologie, c'est la revue du département, *Anthropologie et sociétés* (voir l'Annexe 1) qui constitue le modèle à suivre. Le candidat doit s'assurer de le faire de manière systématique. Ce critère permet de statuer sur la maîtrise des règles de présentation d'un texte scientifique, mais aussi sur la discipline et la rigueur de l'auteur.

Le dépôt de la thèse se fait par voie électronique à la [FESP](#). C'est le doctorant qui doit faire imprimer sa thèse si un ou des membres du jury le demandent, et qui l'achemine à la gestionnaire des études du programme, Manon Deschênes, au local DKN-3444.

## LE JURY DE THÈSE

Le jury de thèse se compose d'au moins quatre membres : la direction de recherche, le prélecteur et deux évaluateurs dont l'un d'eux vient de l'extérieur de l'Université Laval et qui agit à titre d'examineur externe. Lorsqu'il y a une codirection, ce dernier fait également partie du jury qui compte alors obligatoirement cinq membres. Les membres du jury sont nommés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation de la direction de programme qui reçoit les suggestions de la direction de recherche.

*Les examinateurs membres du jury font un rapport par écrit. Ils disposent d'un maximum de **six semaines (huit semaines si la thèse fait plus de 500 pages)** après la réception de la thèse pour faire parvenir leur rapport à la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Ce délai est de huit semaines entre le 15 mai et le 15 août.*

Lorsque tous les rapports lui sont parvenus, la Faculté des études supérieures et postdoctorales les transmet à la direction de programme qui doit en prendre connaissance et faire recommandation quant à la soutenance.

## LA SOUTENANCE DE THÈSE

La soutenance est un moment fort de la formation doctorale. Elle est l'occasion de faire la preuve des acquis nécessaires pour mériter le titre de Ph.D. La soutenance permet de confirmer l'authenticité de la thèse et de porter un jugement définitif sur celle-ci; elle permet aussi de vérifier les aptitudes du candidat à la communication orale.

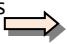
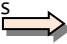


La soutenance est un événement public. Le candidat fait d'abord un exposé oral d'environ 20 minutes (qui n'excède pas 30 minutes) permettant de situer le sujet de recherche, de préciser le problème posé, la méthodologie de recherche, sa contribution et son originalité.


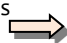


Les membres du jury sont alors invités à interroger le candidat. On s'attend à ce que des réponses claires et concises soient données. Le jury se retire ensuite pour délibérer. Il s'agit de porter un jugement définitif sur la thèse et de se prononcer sur les aptitudes du candidat à la communication orale. Les membres du jury regagnent la salle pour faire part de leur décision devant public: accepter la thèse à l'unanimité ou à la majorité des voix, ou la refuser à l'unanimité ou à la majorité des voix. Il n'y a pas de reprise possible à un échec en soutenance de thèse.

## LE DÉPÔT FINAL

Le [dépôt final](#) doit être autorisé par la direction de recherche. Une fois les corrections finales apportées, suite aux commentaires du jury de thèse, qui seront vérifiées par la direction de recherche, la thèse est acheminée [électroniquement](#) à la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

## LE CHEMINEMENT SUGGÉRÉ – DOCTORAT EN ANTHROPOLOGIE

SESSION 1	SESSION 2	SESSION 4	SESSION 5	SESSION 7	SESSION 8	SESSION 10	SESSION 11	SESSION 12
AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER	ÉTÉ
ANT-7200 Séminaire avancé 3 crédits 	ANT-7002 Séminaire intercycle 3 crédits 							
ANT-8005 Synthèse théorique en ANT 3 crédits 	ANT-8006 Synthèse ethnographi- que en ANT 3 crédits 	ANT-8007 <sup>4</sup> Examen de doctorat 6 crédits				ANT-8008 Du terrain à la thèse 1 crédit		
ANT-8811 Thèse 1 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8812 Thèse 2 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8813 Thèse 3 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8814 Thèse 4 9 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8815 Thèse 5 9 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8816 Thèse 6 10 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8817 Thèse 7 11 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8818 Thèse 8 11 crédits (équivalent à un temps complet)	
		CERUL						Dépôt initial <sup>5</sup>
			Collecte de données			Rédaction de la thèse		

SESSION 1	SESSION 3	SESSION 4	SESSION 5	SESSION 7	SESSION 8	SESSION 10	SESSION 11	SESSION 12
HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
ANT-7002 Séminaire intercycle 3 crédits 	ANT-7200 Séminaire avancé 3 crédits 							
ANT-8005 Synthèse théorique en ANT 3 crédits 	ANT-8006 Synthèse ethnographi- que en ANT 3 crédits 	ANT-8007 <sup>5</sup> Examen de doctorat 6 crédits				ANT-8008 Du terrain à la thèse 1 crédit		
ANT-8811 Thèse 1 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8812 Thèse 2 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8813 Thèse 3 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8814 Thèse 4 9 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8815 Thèse 5 9 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8816 Thèse 6 10 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8817 Thèse 7 11 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8818 Thèse 8 11 crédits (équivalent à un temps complet)	
		CERUL						Dépôt initial <sup>6</sup>
			Collecte de données			Rédaction de la thèse		



Indique un prérequis

<sup>4</sup> Le cheminement suggéré par le département prévoit le dépôt de l'*Examen de doctorat* à la fin de la session 4. Toutefois, le calendrier du soutien facultaire à la réussite laisse à l'étudiant une session de plus, puisque le soutien est prévu si l'étudiant dépose son *Examen de doctorat* avant la fin de la session 5.

<sup>5</sup> Le cheminement suggéré par le département prévoit le dépôt initial de la thèse à la fin de la session 12. Toutefois, le calendrier du soutien facultaire à la réussite laisse une marge temporelle à l'étudiant, puisqu'il prévoit une bourse de réussite dégressive, selon que le dépôt initial ait été fait avant la fin de la session 14 ou avant la fin de la session 15.

## LE CHEMINEMENT SUGGÉRÉ – DOCTORAT EN ANTHROPOLOGIE SCOLARITÉ COMPLÉMENTAIRE EFFECTUÉE AVANT LA SESSION 1

SESSION 1	SESSION 3	SESSION 4	SESSION 5	SESSION 7	SESSION 8	SESSION 10	SESSION 11	SESSION 12
HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
ANT-7005 Stratégies de recherche qualitative 3 crédits  ANT-7200 Séminaire avancé 3 crédits								
ANT-8005 Synthèse théorique en ANT 3 crédits	ANT-8006 Synthèse ethnographique en ANT 3 crédits	ANT-8007 <sup>5</sup> Examen de doctorat 6 crédits				ANT-8008 Du terrain à la thèse 1 crédit		
ANT-8811 Thèse 1 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8812 Thèse 2 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8813 Thèse 3 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8814 Thèse 4 9 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8815 Thèse 5 9 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8816 Thèse 6 10 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8817 Thèse 7 11 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8818 Thèse 8 11 crédits (équivalent à un temps complet)	
		CERUL						Dépôt initial <sup>6</sup>
			Collecte de données			Rédaction de la thèse		

SESSION 1	SESSION 3	SESSION 4	SESSION 5	SESSION 7	SESSION 8	SESSION 10	SESSION 11	SESSION 12
HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
	ANT-7005 Stratégies de recherche qualitative 3 crédits  ANT-7200 Séminaire avancé 3 crédits							
ANT-8005 Synthèse théorique en ANT 3 crédits	ANT-8006 Synthèse ethnographique en ANT 3 crédits	ANT-8007 <sup>5</sup> Examen de doctorat 6 crédits				ANT-8008 Du terrain à la thèse 1 crédit		
ANT-8811 Thèse 1 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8812 Thèse 2 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8813 Thèse 3 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8814 Thèse 4 9 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8815 Thèse 5 9 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8816 Thèse 6 10 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8817 Thèse 7 11 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-8818 Thèse 8 11 crédits (équivalent à un temps complet)	
		CERUL						Dépôt initial <sup>6</sup>
			Collecte de données			Rédaction de la thèse		



Indique un prérequis

## CALENDRIER SYNTHÈSE DES BOURSES DE SOUTIEN FACULTAIRE À LA RÉUSSITE

1 – Session 2	Progression à temps complet	2 375 \$
2 – Session 2	Examen rétrospectif (Synthèses ethnographique et théorique)	1 850 \$
3 – Session 5	Examen prospectif (Examen de doctorat)	1 850 \$
4 – Session 6	Début du terrain	1 850 \$
5 – Session 10	Retour de terrain	2 375 \$
6 – Session 11	Début de rédaction	1 850 \$
7 – Session 14 ou 15	Dépôt initial pour évaluation finale	Session 14 : 1 850 \$ Session 15 : 925 \$
<b>TOTAL (maximum)</b>		<b>14 000 \$</b>

## L'ADMISSION AU PROGRAMME DE DOCTORAT EN ANTHROPOLOGIE

Les candidats ayant une maîtrise en anthropologie et qui peuvent faire la preuve de l'excellence de leur dossier académique sont admis dans le programme de doctorat sans condition. Ils doivent faire une [demande d'admission](#) en ligne.

Les personnes qui n'ont pas étudié au Québec doivent soumettre toutes les pièces permettant d'établir les équivalences pour leur diplôme et les cours suivis si elles souhaitent qu'ils soient reconnus. Quant aux détails concernant la procédure d'admission pour les études réalisées en dehors du Québec, voir les [exigences d'admission](#). L'admission définitive exige que les originaux des diplômes obtenus aient été déposés ou authentifiés par le Bureau du registraire.

*Les éléments retenus lors de l'étude des demandes d'admission sont la qualité du dossier académique et la réussite des différentes étapes de la scolarité obligatoire selon l'échéancier prévu (notamment l'absence de délai).*

## LA SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE

Le candidat qui ne possède pas un baccalauréat spécialisé en anthropologie ou une maîtrise en anthropologie doit avoir réussi les cours suivants ou leur équivalent accepté par la direction de programme:

- ANT-1002 Techniques d'enquête et ethnographie
- ANT-1004 Méthodes d'analyse de données qualitatives
- ANT-2000 Théories de la culture
- ANT-2001 Histoire et théories de l'anthropologie II
- ANT-3003 Débats contemporains en anthropologie

Il est aussi souhaitable d'avoir réussi un cours dans le domaine de spécialisation visé :

- ANT-1100 Anthropologie du langage
- ANT-1102 Anthropologie du religieux
- ANT-2100 Anthropologie politique
- ANT-2101 Du Potlatch à la bourse : décodages anthropologiques de l'économie
- ANT-2300 Anthropologie de la médecine
- ANT-2303 Anthropologie et environnement
- ANT-2304 Anthropologie et développement

et un cours sur la région visée :

- ANT-1200 Anthropologie du Mexique
- ANT-1201 Le Québec : perspectives anthropologiques
- ANT-1202 Afrique subsaharienne : diversité culturelle et mondialisation
- ANT-1203 Anthropologie de l'Amérique du Sud
- ANT-1204 Anthropologie de la Caraïbe
- ANT-1205 Sociétés et cultures d'Asie du Sud-Est d'hier à aujourd'hui
- ANT-1206 Anthropologie du Moyen-Orient et du Maghreb
- ANT-1207 Anthropologie de l'Océanie
- ANT-1209 Anthropologie du Tibet et de l'Himalaya
- ANT-1210 Anthropologie du Maroc
- ANT-1211 Hautes-terres de l'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest de la Chine
- ANT-1212 État et société en Chine contemporaine
- ANT-1500 Perspectives anthropologiques sur les Inuit
- ANT-1501 Anthropologie des Amérindiens

Un candidat peut aussi faire état d'expériences de travail pertinentes et démontrer ses aptitudes à la recherche au cours d'une entrevue avec la direction de programme. Dans tous les cas, une brève esquisse du projet doit être jointe à la demande d'admission, de même que le nom de la direction de recherche qui a accepté de diriger ses travaux.

Dans le cas d'une admission conditionnelle à la réussite d'une scolarité compensatoire, l'étudiant doit répondre à des exigences précises : maintenir une moyenne de B+ dans chacun de ses cours; suivre les cours prescrits sans modifications (abandon ou report). Des modifications à ces conditions entraîneront l'exclusion du programme.

#### **LES EXIGENCES DE RÉSIDENCE**

Le programme de doctorat suppose une résidence d'au moins trois sessions au Département d'anthropologie, ce qui correspond à la durée des cours obligatoires. À moins que l'étudiant ne soit boursier, l'inscription à la session d'été n'est pas obligatoire, mais elle compte dans le calcul pour le soutien financier à la réussite que vous soyez inscrit ou non.

Après toute suspension de l'inscription pour plus de trois sessions consécutives, la personne est réputée avoir abandonné le programme (*Règlement des études, article 203*), ce qui oblige à refaire une demande d'admission. De plus, conformément au *Règlement des études (article 174)*, **le droit exclusif sur le sujet de thèse** cesse à l'expiration du temps alloué pour compléter le programme d'études, à l'abandon formel des études ou à la suspension de l'inscription sans autorisation à une session pour laquelle l'inscription est obligatoire (automne et hiver).

Le délai alloué à l'étudiant pour terminer un programme de doctorat, calculé à partir de sa première inscription, en excluant les absences pour des motifs exceptionnels, est de sept ans. Au-delà de ce délai, la direction de programme peut autoriser une prolongation, sur demande de l'étudiant et sur avis de la direction de recherche. L'étudiant qui omet de faire une demande de prolongation avant l'expiration du délai susmentionné est réputé avoir abandonné le programme (*Règlement des études, article 367*).

#### **L'AIDE FINANCIÈRE**

Des renseignements sur l'aide financière pour les études supérieures se trouvent sur le site du [Bureau des bourses et de l'aide financière](#). Les deux principales bourses d'excellence au doctorat sont celles du Fonds de recherche sur la société et la culture du Québec ([FRQSC](#)) et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ([CRSH](#)). Il existe d'autres bourses importantes pour les personnes se spécialisant en anthropologie de la santé. Les personnes intéressées se renseigneront auprès des professeurs spécialisés dans ce domaine.



Il est souhaitable de demander ces bourses une année avant la première inscription au programme de doctorat. Il est toutefois possible de les demander en cours d'étude.

Il existe de plus un [programme de soutien financier](#) pour les séjours à l'étranger ou pour les étudiants hors Québec.

### **Programme de bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales**

La Faculté des études supérieures et postdoctorales offre aux étudiants des cycles supérieurs un programme de bourses de réussite. Au Département d'anthropologie, ce soutien est accessible aux étudiants inscrits à temps complet (12 crédits) et n'ayant pas excédé 90 crédits. Vous trouverez l'information sur le site de la [Faculté des sciences sociales](#) et si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Manon Deschênes  
Agente de gestion des études  
Faculté des sciences sociales  
Bureau 3444, pavillon Charles-De Koninck  
Université Laval  
Téléphone : (418) 656-2131, poste 8667  
Télécopieur : (418) 656-2114  
Courriel : [programmes2e3ecyclesant@fss.ulaval.ca](mailto:programmes2e3ecyclesant@fss.ulaval.ca)

**ou**

Courriel : [soutienfinancier@fss.ulaval.ca](mailto:soutienfinancier@fss.ulaval.ca)

### **LE DOCTORAT EN COTUTELLE**

La cotutelle de thèse permet aux étudiants de doctorat de suivre leur programme dans deux universités partenaires. Elle implique:

- la mise au point d'un cheminement de formation conjoint;
- la nomination d'une direction de recherche dans chaque établissement.

Les directions de recherche assument conjointement la responsabilité de la formation et de la direction scientifique du projet de recherche.

L'étudiant qui poursuit ses études dans ce cadre obtient un diplôme de chaque établissement partenaire mentionnant la cotutelle.

### **CHEMINEMENT AU DOCTORAT EN COTUTELLE**

Le cheminement au doctorat en cotutelle nécessite le respect de certaines conditions :

- être officiellement admis dans les deux programmes de doctorat visés, soit l'un à l'Université Laval et l'autre dans un établissement d'enseignement hors Québec;
- être inscrit à temps complet, simultanément, sans interruption et pendant toute la durée des études doctorales, aux programmes des deux établissements;
- effectuer la scolarité et les travaux de recherche en alternance entre les deux établissements selon un calendrier fixé dans une convention de cotutelle; normalement, le séjour dans l'une et l'autre université correspond à la moitié de la durée du programme;
- respecter les règles de l'éthique de la recherche des deux universités;

- rédiger une thèse unique qui donne lieu à une seule soutenance.

## SOUTENANCE DE THÈSE

La soutenance peut avoir lieu à l'Université Laval ou dans l'établissement partenaire. Le jury de thèse est composé d'examineurs désignés à parité par les deux universités.

## ASPECTS FINANCIERS DE LA COTUTELLE

À chaque session, l'étudiant paie les droits d'inscription et de scolarité du seul établissement où il séjourne. Les coûts de transport et de séjour occasionnés par la cotutelle de thèse et la soutenance de thèse sont à la charge de l'étudiant et des deux directions de recherche.

## AUTRES PRÉCISIONS IMPORTANTES

Un document appelé «Convention de cotutelle» doit être rempli en trois exemplaires par le doctorant, approuvé par ses deux directions de recherche, signé par les personnes désignées et déposé à la Faculté des études supérieures et postdoctorales au plus tard à la fin de la première année d'inscription.

**ATTENTION!** C'est le doctorant qui assume la responsabilité de la préparation de la convention de cotutelle. La direction de recherche confirme par sa signature qu'elle entretient des collaborations avec la direction partenaire (ceci est confirmé dans une lettre jointe à la convention), qu'elle accepte de diriger les travaux du doctorant et qu'elle assumera les coûts liés à sa participation à la cotutelle. La direction de programme confirme par sa signature que le doctorant est accepté dans le programme, que son programme d'étude est approuvé et qu'il s'engage, ainsi que les directions, à assumer les coûts occasionnés.

La cotutelle doit résulter d'une collaboration déjà établie entre les deux directions de recherche. Par exemple : projet de recherche commun, codirection d'un mémoire ou d'une thèse, coauteur d'un article, d'un rapport ou d'un ouvrage collectif, échange de stagiaires.

Toutes les exigences des deux programmes et les règlements qui prévalent dans les deux établissements doivent être satisfaits. Le doctorant en cotutelle au Département d'anthropologie de l'Université Laval doit réussir la scolarité de doctorat, y compris l'Examen de doctorat. Il doit, de plus, soumettre son projet au Comité d'éthique dans la recherche de l'Université Laval (CÉRUL) et en obtenir l'approbation avant de pouvoir entamer sa recherche avec des sujets humains. Sans cette approbation, la thèse qui découlerait de la recherche ne pourrait être déposée ni reçue à l'Université Laval pour l'obtention d'un Ph.D.

Les périodes de résidence dans l'une et l'autre université doivent être définies avec soin et approuvées par la direction de programme. La période de résidence à l'Université Laval doit être de l'ordre de la moitié de la durée totale du programme du doctorant. Elle ne doit pas être inférieure à trois sessions à temps complet. Le doctorant doit donc payer au moins les droits de scolarité correspondant à 36 crédits.

Comme le souligne la Faculté des études supérieures et postdoctorales, la cotutelle exige des ressources financières non négligeables. Cependant, il existe des concours annuels de soutien financier pour les déplacements engendrés par les cotutelles. Au Québec, ce concours est organisé par le [ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#).

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à consulter le site de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#), dont le vice-doyen a autorité sur ce secteur, ou la direction de programme en anthropologie.

## LES PERSONNES-RESSOURCES

### **Direction des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles**

Isabelle Henrion-Dourcy, directrice  
Département d'anthropologie  
Bureau 6415, pavillon Charles-De Koninck  
Université Laval  
Téléphone : (418) 656-2131, poste 7025  
Télécopieur : (418) 656-2831  
Courriel : [programmes2e3ecycles@ant.ulaval.ca](mailto:programmes2e3ecycles@ant.ulaval.ca)

### **Gestion des études**

(dossier étudiant de l'admission à la diplomation)  
Manon Deschênes, agente  
Faculté des sciences sociales  
Bureau 3444, pavillon Charles-De Koninck  
Université Laval  
Téléphone : (418) 656-2131, poste 8667  
Télécopieur : (418) 656-2114  
Courriel : [programmes2e3ecyclesant@fss.ulaval.ca](mailto:programmes2e3ecyclesant@fss.ulaval.ca)

## LES NORMES ÉDITORIALES DE LA REVUE ANTHROPOLOGIE ET SOCIÉTÉS

---

### LES RÉFÉRENCES

Les références seront dactylographiées à interligne simple, alignées à gauche, en respectant le protocole suivant, **y compris la ponctuation**.

#### Livre

Nom de l'auteur, initiale du ou des prénoms, année de publication, titre du volume (italique). Lieu d'édition, nom de l'éditeur.

BONTE P. et M. IZARD (dir.), 1991, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris, Presses Universitaires de France.

#### Article

Nom de l'auteur, initiale du ou des prénoms, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume, numéro : première et dernière pages de l'article.

VERDIER Y., 1976, " La Femme-qui-aide et la laveuse ", *L'Homme*, XVI, 2-3 : 103-128.

#### Texte dans un ouvrage collectif

Nom de l'auteur, initiale du ou des prénoms, année de publication, titre du chapitre (entre guillemets) : première et dernière pages du chapitre, *in* nom et initiale du ou des prénoms du ou des directeurs de publication, titre du volume (italique). Lieu d'édition, nom de l'éditeur.

DUPIRE M., 1990, « Le modèle sereer ndut de diversification des alliances et ses transformations » : 79-123, *in* F. Héritier-Augé et É. Copet-Rougier (dir.), *Les complexités de l'alliance*. Volume I : *Les systèmes semi-complexes*. Paris, Éditions des Archives Contemporaines.

#### Document internet

Comme les rubriques ci-dessus et, à la place du lieu d'édition et du nom de l'éditeur, la mention : Consulté sur Internet (adresse du site), le (date).